

# Rétrospective



## Mot de la Direction

C'est toujours avec un grand plaisir et une fierté certaine que nous vous présentons le rapport annuel d'activité de la DDT.

En 2021, comme l'année précédente, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a impacté le fonctionnement et l'organisation de la DDT. Cependant, forts de l'expérience de 2020 et dotés de moyens techniques plus performants, nous avons été plus à même, comme le démontre le contenu de ce document, de poursuivre dans de bonnes conditions nos nombreuses activités.

Sans être toutefois exhaustif, ce rapport présente une sélection d'actions marquantes dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'habitat ou de l'aménagement, permettant de mesurer la diversité des actions menées au quotidien. Il illustre bien l'engagement de nos équipes et leur contribution au développement équilibré du territoire icaunais.

Nous tenons, encore une fois, à remercier l'ensemble des agents pour le travail accompli.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture.

Didier Roussel,  
Directeur départemental  
et  
l'équipe de direction

## LE TÉLÉTRAVAIL (hors crise Covid)

Dans le cadre de l'arrêté du 19 juillet 2021 portant application du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer, la DDT a actualisé sa charte du télétravail.

Elle a été approuvée par le CHSCT du 11 octobre et le CT du 15 octobre 2021.

### Les principales modifications apportées à la charte télétravail de 2018 :



- les demandes se font au fil de l'eau et sans limite de durée (plus de campagne annuelle),
- 2 possibilités pour les jours télétravaillés : les jours fixes ou/et les jours flottants,
- par période hebdomadaire, mensuelle ou annuelle mais toujours dans la limite de 2 jours par semaine.



**Au 31/12/21 : 32 télétravailleurs**  
24 en 2020



## AFFAIRES JURIDIQUES

- **39** mémoires devant le tribunal administratif .....(17 en 2020)
- **26** réponses à recours gracieux ..... 16 en 2020)
- **381** actes examinés au titre du contrôle de légalité (326 en 2020)
- **480** avis rendus .....(629 en 2020)
- **1** annulation sur 7 jugements rendus .....(0 sur 5 en 2020)
- **0 €** de condamnation pécuniaire .....(0 € en 2020).

## LA MISSION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

La mission SIG assure l'animation du SIG et réalise des prestations géomatiques tels que cartes ou bases et traitements de données dans le périmètre des DDI.

En 2021, plus de 150 commandes ont été traitées avec la réalisation de près de 1000 cartes.

L'Administration de données localisées (ADL) tient à jour et met à disposition plus de 1000 jeux de données parmi lesquelles les référentiels de l'IGN ou de nos partenaires (photos aériennes, occupation du sol, cadastres ou encore les fichiers fonciers depuis 2012 ...).



Cartes SIG utilisées dans le cadre du stage «Petite-Ville de Demain» co-organisé par le SAAT

## LES RESSOURCES HUMAINES

**Au 31 décembre 2021  
la DDT comptait 115 agents**  
sans compter les agents SGC

**Direction : 6 agents\***  
**MAJ : 5 agents**  
**MSIG : 8 agents**  
**SHBS : 31 agents**  
**SEFREN : 24 agents**  
**SEA : 19 agents**  
**SAAT : 22 agents**

\*dont 2 permanents syndicaux

## LES MOYENS GÉNÉRAUX et FINANCIERS

### Les principaux travaux menés sur le site Monge :

- Isolation et étanchéité du toit terrasse du bâtiment B et de l'accueil,
- Assainissement du bâtiment B et des logements,
- Démolition du préfabriqué,
- Sécurisation des accès dans la DDT par badgeage.

### Les principales actions menées sur le site Monge :

- Déménagements :

Les agents du SEA situés au RdC du bâtiment A permutent avec les agents MSIG au 1er étage du bâtiment B.

- Tri dans les archives du bâtiment D :

Le poids des archives devenant critique une phase importante de tri a été démarrée et l'optimisation du classement est en cours.



## Gestion du personnel

### Mobilité

- **19** départs  
(5 retraites, 13 mutations, 1 dispo)
- **8** arrivées (dont 5 sorties écoles)
- **1** mobilité interne

### Promotion

- **1** catégorie B (promotion B+)
- **1** catégorie B inscrite sur liste d'aptitude changement de corps - promo validée si changement de poste
- **1** catégorie A inscrite sur liste d'aptitude changement de grade - promo validée si changement de poste

### Formation

- **170** jours

## Conditions de travail

### Médecine de prévention

- **57** visites médicales

### Accidents de service

- **1** accident

### Maladie

- **1 227,5** jours (CMO)

## Action sociale

### Restauration

- **30 057 €** MTE + **11 326 €** MAA

### Arbre de Noël + CIL\*

- **3 750 €**

## Dialogue social

- **3** CHSCT\*
- **4** CT (comité technique)

\* CIL : comité interprofessionnel pour le logement  
\* CHSCT : comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail



## **DES PAIEMENTS CONSÉQUENTS ET DANS LES DÉLAIS**

**2021 c'est 128 M€ de paiements aux exploitations agricoles icaunaises :**

- ◆ 9,8 M€ d'aides BIO et MAEC au titre de l'année 2020,
- ◆ 24,9 M€ de solde d'aides PAC 2020,
- ◆ 1 M€ d'aides au titre des calamités agricoles 2020,
- ◆ 90,3 M€ d'aides PAC 2021,
- ◆ 1,74 M€ d'aide à l'installation,
- ◆ 3 M€ d'aides aux investissements.

## **UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE INFORMATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES**

- ◆ 3 030 dossiers PAC «surfaces» ont été télédéclarés dont plus de 600 avec contractualisation en bio ou en mesures agro-environnementales et climatiques,
- ◆ 740 dossiers « aides animales» télédéclarés,
- ◆ 300 agriculteurs accompagnés par téléphone pour leur télédéclaration.

Une information conséquente sur différents sujets mais pas de réunion d'information, Covid oblige : 3 communiqués de presse au sujet des télédéclarations, 700 courriers et 18 200 mels d'information.

## **UNE INSTRUCTION ET UN CONTRÔLE ADMINISTRATIF DES DOSSIERS RÉALISÉE DANS LES DÉLAIS**

L'ensemble des dossiers des exploitants ont été instruits pour assurer les paiements des différentes aides PAC : 2765 aides découplées (DPB), 1 800 aides couplées végétales, 730 aides couplées animales, 214 MAEC, 383 BIO, 487 ICHN, 1800 demandes d'aide «assurance récolte», 187 calamités agricoles au titre de la sécheresse 2020, 172 demandes d'aides aux investissements, 46 aides à l'installation.

Plusieurs centaines de dossiers ont été instruits hors PAC : 247 demandes d'autorisation d'exploiter au contrôle des structures, avis SAFER, avis agricoles liés à l'urbanisme, ...

## **UN SOUTIEN À L'INSTALLATION ET AUX INVESTISSEMENTS**

- ◆ 46 dossiers de demande d'aide à l'installation ont été instruits en 2021 et représentent un montant total d'1,64 M€ (35 730 € par dossier en moyenne) soit +11% par rapport à 2019) Le nombre d'installation aidée est maintenu par rapport à l'année 2020.
- ◆ 172 dossiers d'investissement ont été aidés en 2021 pour un montant de 2 984 650€, soit un montant moyen de 17 352€.

## **MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU SDREA - Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles**

Les SDREA devant être révisés tous les 5 ans selon le CRPM (Code Rural et de la Pêche Maritime), un travail de révision et de fusion des SDREA Bourgogne et Franche-Comté avait débuté fin 2019. Après de nombreux groupes de travail organisés par la DRAAF entre l'administration et la profession agricole dans un contexte particulier lié à la gestion de la crise sanitaire COVID, l'arrêté du nouveau SDREA BFC est entrée en vigueur le 19 octobre 2021.

Plusieurs changements majeurs sont à souligner pour le département de l'Yonne, notamment l'évolution du seuil de soumission qui passe de 96 ha dans l'ancien SDREA à 110 ha ou 140 ha en fonction de la localisation du siège d'exploitation dans le nouveau schéma. Priorité est toujours donnée pour l'installation des jeunes agriculteurs. Pour autant la volonté de restructurer le parcellaire des exploitations s'est également fait ressentir au moment des groupes de travail et se traduit dans le schéma par des rangs de priorité différents en fonction de la distance des parcelles reprises par rapport au siège d'exploitation. Les dossiers nécessitant le départage de plusieurs candidats devront être présentés en CDOA pour avis. Enfin la protection des preneurs en place est désormais renforcée par l'intégration de la notion de «parcelle stratégique», essentielle au bon fonctionnement de l'exploitation agricole.

## LES MESURES DU PLAN DE RELANCE :



### Alimentation sociale & solidaire et Jardins partagés

Deux mesures du plan France relance ont été mises en œuvre, avec des appels à candidatures ouverts du 8 février 2021 au 30 avril 2021.

Dans le cadre de la mesure «Alimentation sociale et solidaire», 176 700€ ont été attribués à 5 associations et entreprises pour développer ou renforcer la structuration de leurs réseaux.

S'agissant de la mesure «Jardins partagés», 108 000€ ont été attribués à 8 projets de création de jardins.

## UN ÉPISODE DE GEL PRINTANIER EXCEPTIONNEL : l'État soutient largement les producteurs

Du 4 au 14 avril 2021 une vague de gel exceptionnelle a touché 81 départements français dont l'Yonne. Cet épisode climatique a engendré des dégâts sur les grandes cultures, les colonies d'abeilles et les cultures pérennes telles que les arbres fruitiers ainsi que la vigne.

En réponse à cet événement, le gouvernement a annoncé le 21 avril 2021 la mise en place d'un **Plan Gel déployé à l'échelle locale**.

Ce plan vise à court terme :

- à répondre au besoin immédiat en trésorerie, à alléger les charges fiscales et sociales et à indemniser les pertes de production liées au gel.

À long terme, ce plan permettra :

- d'accompagner les agriculteurs face au changement climatique à travers des investissements, la recherche, ...

### De nombreux dispositifs ont été déployés dans le département de l'Yonne :

⇒ Un fonds d'urgence de 388 976 € permettant de soutenir à court terme la trésorerie des agriculteurs.

- Arboriculture : 209 000 € (46 demandes éligibles/aide moyenne de 4 543 €),
- Apiculture : 51 000 € (15 demandes éligibles/aide moyenne de 3 400 €)
- Viticulture : 85 000 € (34 demandes éligibles/aide moyenne de 2 500 €),,
- Betteraves : 38 976 € (21 demandes éligibles/aide moyenne de 1 856 €),
- Autre : 5 000 € (1 demande éligible).

⇒ Des prêts garantis par l'État prolongés jusqu'à fin 2021,

⇒ Le régime d'activité partielle comptant 34 demandes pour des viticulteurs et agriculteurs et 28 établissements représentant un montant d'allocation de 250 352€ pour 162 salariés,

⇒ Des Aides France Relance à l'achat de protection contre le gel, la grêle et la sécheresse représentant près de 1 million d'euros dans l'Yonne,

⇒ Des dégrèvements de la taxe foncière sur le non bâti pour près de 2,5 millions d'euros,

⇒ La prise en charge des cotisations sociales personnelles et patronales,

⇒ Le régime des calamités agricoles pour les producteurs non-assurés qui sera instruit courant 2022,

⇒ Des indemnisations des viticulteurs assurés.

## LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

### Les quartiers éligibles

- ◆ **Deux quartiers d'intérêt national :**
  - Brichères/Sainte-Geneviève (Auxerre),
  - Arènes/Champs-Plaisants (Sens).
- ◆ **Deux quartiers d'intérêt régional :**
  - Les Rosoirs (Auxerre),
  - La Madeleine (Joigny).

### L'avancement des démarches

- ◆ **La communauté de communes du Jovinien** porte le projet de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à Joigny qui a été officialisé par la signature le 13 mars 2019, d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU.

Depuis cette date, le quartier a débuté sa mutation à travers la réalisation d'opérations emblématiques qui ont conduit à un réel changement d'image et à une amélioration très significative du cadre de vie de ses habitants.

Dans la continuité, ce programme va être complété par la réalisation de deux squares, la restructuration et l'extension du gymnase Raymond Hardy et par la création d'un jardin maraîcher d'insertion destiné notamment à fournir les structures locales de restauration collective, au premier rang desquelles les établissements scolaires du quartier.

- ◆ **La communauté d'agglomération du Grand Sénonais** a signé la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Arènes/Champs-Plaisants, le 25 février 2020. Le quartier poursuit ainsi sa mutation engagée dans le cadre du premier programme national ANRU.

Le volet opérationnel a débuté avec la démolition d'un immeuble insalubre de soixante logements, l'installation de l'association d'insertion Pénélope dans des locaux neufs et la rénovation d'un immeuble avenue de la Marne.

Il se poursuit avec l'engagement d'études de conception d'équipements publics (dont le centre socio-culturel/petite enfance, le pôle éducatif et sportif et la nouvelle bibliothèque annexe) et d'aménagements d'espaces urbains tels que la requalification de l'îlot Saint-Pierre en entrée de quartier ou le Jardin Corneille, véritable poumon vert qui offrira aux habitants, un parc avec des espaces partagés, une micro-forêt et un projet d'agriculture urbaine innovante.

- ◆ **La communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CA)** a présenté son projet de renouvellement urbain des quartiers Sainte-Geneviève et Rosoirs, à l'ANRU le 13 septembre 2021.

Suite à la validation de ce projet par l'agence, la CA travaille actuellement à la rédaction de sa convention pluriannuelle dont la signature officielle devrait intervenir courant 2022.

Outre le volet habitat qui traitera de nombreuses requalifications de logements sociaux et de démolitions emblématiques, la collectivité porte également des projets d'aménagement et d'équipements publics d'envergure.

Dans l'attente de la réalisation de ces futurs projets, certaines opérations ont néanmoins déjà démarré par anticipation, telles que la réhabilitation de deux immeubles aux Rosoirs et la reconstitution de l'offre de logements avec la réalisation d'un programme immobilier de 50 logements Porte de Paris.



## L'HABITAT PRIVÉ ET LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION

Expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires, les programmes « action cœur de ville » et « petites villes de demain », portés par les communes centres et leurs intercommunalités, doivent permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires, en faveur d'une redynamisation des centres anciens.

Dans ce cadre et après établissement d'une convention avec l'Anah, agence nationale en charge de l'amélioration de l'habitat privé, la ville d'Avallon poursuit son opération programmée d'amélioration de l'habitat privé en centre ancien avec une dynamique très positive.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, la ville de Sens, la ville de Saint-Florentin, la communauté de commune du Jovinien et la ville de Joigny devraient également s'engager dans des opérations d'amélioration de l'habitat privé, dès le début de l'année 2022, avec une contractualisation avec l'Anah.

De surcroît, au titre du plan de relance, le budget des aides financières de l'Anah a été substantiellement abondé (voir page 9).

Pour l'Yonne, le dispositif spécifique MaPrimeRénov', principale aide de l'État à la rénovation énergétique, a rencontré un vif succès.

En outre, la délégation locale de l'Anah a aidé plus de 600 dossiers de rénovation globale de logement, pour 10 millions € de travaux d'investissement et près de 5,25 millions € de subventions.

Le dispositif spécifique « MaPrimeRénov'-copropriété » a permis d'engager la rénovation d'environ 250 logements dans 2 copropriétés situées à Sens, pour un montant d'environ 3 millions € de travaux et environ 1,5 million € d'aides.



**POUR L'YONNE**  
**«MaPrimeRénov'»**  
c'est :

**5 000 dossiers**  
de rénovation de logements privés

**58 millions €**  
de travaux d'investissement

**et plus de 19 millions €**  
de subventions aux travaux  
**soit 6 fois plus qu'en 2020.**

## LE PARC SOCIAL DE LOGEMENTS

Les services de l'État ont géré la programmation du logement social pour la production de 155 logements locatifs sociaux.

## L'HABITAT INDIGNE

Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, piloté par Monsieur le Sous-Préfet de Sens, a notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- en accord avec M. le Maire de Joigny, M. le Préfet a mis en demeure 7 propriétaires bailleurs pour qu'ils se conforment aux obligations du permis de louer mis en œuvre par la collectivité,
- un bailleur qui avait refusé de réaliser des travaux de sécurité et de salubrité s'est vu contraint de payer des astreintes administratives pour deux logements..

## \* RÉHABILITATION DE 74 LOGEMENTS - Quartier des Rosoirs \*

Bât. 14 et 15 - 1, 3, 5, 7 et 9, rue de Gembloux et 2, rue de l'Argonne - AUXERRE



### ÉQUIPE DE CONCEPTION

**ARCHITECTE**  
**ANTOINE FELLETIN**  
**ARCHITECTES**  
42 bis, rue de Fleury -  
77300 Fontainebleau

**BET Tous corps d'état**  
**ALTERÉA**  
23, rue d'Italie - 75013 Paris

**CONTRÔLEUR TECHNIQUE**  
**BUREAU VÉRITAS CONSTRUCTION**  
105, rue des Mignottes - 89000 Auxerre

**COORDINATEUR SÉCURITÉ**  
**ET PROTECTION SANTÉ**  
**BUREAU VÉRITAS**  
105, rue des Mignottes - 89000 Auxerre



### ÉQUIPE DE RÉALISATION

**Lot n°1 - Désamiantage, déplombage, curage**  
**Entreprise MICHEL SAS**  
57, rue Guynemer - 89000 Auxerre

**Lot n°2 - Démolition, gros-œuvre, maçonnerie**  
**Entreprise MICHEL SAS**  
57, rue Guynemer - 89000 Auxerre

**Lot n°3 - Charpente bois, couverture, bardage**

**Lot n°7A - Cloisons, menuiseries int.**  
**Entreprise GUILLEMOT MENUISERIE**  
2, rue de Bourgogne - 89250 Chemilly-sur-Yonne

**Lot n°7B - Revêtements de sols et murs, peinture**  
**Groupement PÉCHENOT / DAVID ENTREPRISE**  
33, rue du Pavillon - 89350 Appoigny

**Lot n°8 - Chauffage, ventilation**

### MAÎTRISE D'OUVRAGE



### FINANCEMENTS

- SUBVENTION ANRU
- SUBVENTION FEDER
- SUBVENTION RÉGION
- BANQUE DES TERRITOIRES

## **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE**

La loi pour l'égalité des chances de 2005 prévoyait que la chaîne de déplacement et en particulier les Établissements Recevant du Public (ERP) devaient être accessibles au 1er janvier 2015. Au regard du retard constaté, le gouvernement avait décidé la mise en place du dispositif « Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) » qui offrait une dérogation de délai de 3, 6 ou 9 années.

### **Avancement**

Le département de l'Yonne est classé 2<sup>ème</sup> département au niveau national, après la ville de Paris, en nombre d'ERP entrés dans la démarche de mise en accessibilité, ramené à la population.

Fin 2021, dans le cadre du suivi de cette politique publique, la DDT s'est rapprochée des collectivités porteuses d'Ad'AP d'une durée de 6 ans, pour s'assurer de leur bilan respectif.

A ce jour, 395 communes sur 423 ont engagé des démarches de mise en accessibilité de leurs ERP. Par ailleurs, M. le Préfet a rappelé leurs obligations aux collectivités n'ayant effectué aucune démarche à ce jour.

### **Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA)**

En 2021, la sous-commission départementale d'accessibilité s'est réunie 18 fois en formation « ERP », ainsi que dans sa formation « voirie et espace public » et formation « transport public ».

Après un ralentissement généralisé en 2020, les autorisations de travaux et de permis de construire sont repartis à la hausse avec environ 600 dossiers instruits en 2021, pour le volet accessibilité.

## **GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT**

En 2021, grâce au financement du plan de relance, de l'appel à projet TIGRE 1 et 2, et des budgets afférents, des travaux d'amélioration énergétique, de mise en conformité en matière de sécurité incendie et d'assainissement ont été réalisés sur le site de la DDT de l'Yonne :

- démolition de la salle de réunion « F » ou « préfabriqué »,
- isolation thermique et étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment B,
- isolation thermique du plancher du local archive,
- remplacement des menuiseries de la salle Jean Cloutier,
- installation de robinets thermostatiques des radiateurs au bâtiment C,
- mise en conformité de l'assainissement,
- mise en sécurité incendie du local archive,
- sécurisation des entrées de la DDT par badges.

## **CONTRÔLE DES RÈGLES DE CONSTRUCTION**

Les règles de construction sont définies pour garantir un niveau minimal de qualité des bâtiments en termes de sécurité, de performance thermique, d'acoustique, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de ventilation des logements.

Dans ce cadre, en 2021, la DDT a assuré un total de 17 contrôles, soit 15 contrôles sur dossiers et 2 contrôles in-situ de bâtiments neufs.

La DDT participe actuellement au groupe de travail national « Evolution du contrôle des règles de construction » qui expertise les modalités futures de l'exercice de cette mission avec l'instauration de pôles interdépartementaux.

Démolition  
du « préfa »  
DDT Monge

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

### ⇒ VOLET PLAN DE RELANCE

En matière de bâtiment, le plan de relance, initié fin 2020, prévoit notamment :

- 4 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés,
- 2 milliards d'euros pour l'aide à la rénovation énergétique des logements pour les ménages,
- 500 millions d'euros pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Dans ce cadre, avec les partenaires, les services de la DDT ont travaillé à la mise en œuvre des dispositifs suivants et leur suivi :

#### Bâtiments publics des collectivités

Après un travail avec les partenaires, les services de l'Etat ont initié un appel à projet auprès des collectivités du département avec un dispositif de soutien à la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

36 dossiers ont reçu un avis technique favorable pour un financement au titre de la DSIL et DSID.

#### Habitat privé

Dans le cadre du Plan de relance, le budget des aides financières de l'Anah, agence nationale en charge de l'amélioration de l'habitat privé a été abondé de 2 milliards € sur 2 ans, pour le dispositif spécifique MaPrimeRénov' (MPR), qui devient la principale aide de l'État à la rénovation énergétique des logements.

En 2021, dans l'Yonne, plus de 5 000 dossiers de propriétaires occupants ont bénéficié de plus de 19 millions € de subventions MPR, pour un montant de travaux de plus de 58 millions €.

#### Réhabilitation des aires des gens du voyage

Au titre du plan de relance, 2 sites ont été retenus (Tonnerre et Sens) avec des travaux qui concernent notamment la rénovation de sanitaires, de locaux, et la mise en place de systèmes ou l'aménagement de bornes pour fluides, pour un montant d'aides d'environ 60 000€.

#### Rénovation des logements sociaux

Au titre du plan de relance, le bailleur Domanys bénéficie d'une aide de plus de 500 000 € pour la rénovation thermique de 56 logements sur la commune de St Julien du Sault, pour un montant total d'opération de plus de 2.5 millions€. Le projet vise un gain énergétique de 70 %.

### ⇒ VOLET DISPOSITIF ÉCO-ÉNERGIE TERTIAIRE

Le dispositif Eco énergie tertiaire, issu de la loi ELAN, impose désormais une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire, qu'ils relèvent du secteur marchand ou non, public ou privé (bureaux, bâtiments administratifs, de cantines et bâtiments scolaires, de gymnases, de piscines, ou d'ateliers).

A cette fin, les gestionnaires doivent mettre en œuvre des plans d'action sur tous les sites concernés pour réduire drastiquement la consommation réelle de 40 % d'ici 2030, en visant 50 % à horizon 2040 et 60 % à horizon 2050.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif, la DDT a engagé avec les partenaires des actions de communication auprès des élus de l'Yonne.

### ⇒ VOLET SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Sur l'année 2021, la politique de rénovation énergétique des logements s'est accélérée avec notamment le succès de MaPrimeRénov' (MPR - dispositif de l'Anah) soutenue par France Relance, et la promulgation de la loi Climat et Résilience avec notamment l'introduction du critère de la décence locative impliquant l'interdiction progressive de mise en location des logements énergivores.

Afin de poursuivre cette dynamique, Mme la Ministre du logement a annoncé la création de FranceRénov', service public de la rénovation de l'habitat.

Après un travail conjoint des services de la DDT et des partenaires, l'ensemble du département de l'Yonne est désormais couvert par le service public de la rénovation de l'habitat.

- La communauté de communes de Puisaye-Forterre et le pays Avallonnais disposent de leur plateforme de la rénovation énergétique (PTRE) pour assurer l'information et le conseil au public ;

- L'ADIL 89, guichet unique de la rénovation énergétique (GURE), couvre le reste du territoire du département.



## LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

### Concernant les actes d'urbanisme

- 8 861 actes reçus (autorisations d'urbanisme, actes de planification, actes liés à la préemption). 381 ont fait l'objet d'un contrôle et 34 lettres de recours gracieux ont été transmises.

## LES DOCUMENTS D'URBANISME

Depuis 2017, en l'absence de minorité de blocage, la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme a été transférée des communes aux intercommunalités. Sur les 14 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'Yonne, 11 sont compétents.

Les trois EPCI à ne pas avoir la compétence sont :

- Communauté de communes Serein et Armance,
- Communauté de communes de l'Agglomération Migénoise,
- Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs.

Deux EPCI sont compétents mais ne portent aucune procédure à l'échelle intercommunale :

- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
- Communauté de communes du Serein.

7 PLU à l'échelle intercommunale sont approuvés.

6 PLU à l'échelle intercommunale sont actuellement en cours d'élaboration, dont 2 sont à la phase « arrêt ».

En 2021 :

- 1 PLUi a été approuvé : CC Vanne Pays d'Othe,
- 1 PLUi a été arrêté : CA du Grand Senonais,
- 6 PLU communaux ont été analysés par l'État, ayant tous fait l'objet d'un avis favorable,
- 1 nouveau PLU a été approuvé : Briennon-sur-Armançon

À noter qu'au 1er janvier 2021 tous les plans d'occupation des sols des communes appartenant à des EPCI compétents sont devenus caducs, ce qui concerne 32 communes. Ces communes rejoignent les 158 communes du département de l'Yonne déjà soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

Lorsque toutes les collectivités auront mené leurs procédures à termes, 91 % du territoire seront couverts par des documents d'urbanisme (55 % aujourd'hui).



### SITUATION EN 2021

22 communes disposent d'une carte communale (CC)

84 communes disposent d'un plan local d'urbanisme (PLU)

124 communes sont couvertes par un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé

## LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Documents stratégiques élaborés à l'échelle d'un bassin de vie, les SCoT coordonnent et mettent en cohérence les diverses politiques locales d'aménagement (urbanisme, habitat, mobilité, développement économique et touristique...) dans un souci de préservation de l'environnement.

L'ensemble du département est couvert par 4 périmètres de SCoT dont la réalisation et le suivi sont pilotés par 3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et une communauté de communes :

- le PETR du Nord de l'Yonne,
- le PETR du Pays Avallonnais,
- le PETR du Grand Auxerrois,
- la CC de Puisaye-Forterre.

Une seule communauté de communes reste à intégrer dans un périmètre de SCoT, la CC du Tonnerrois en Bourgogne. À noter que ce territoire s'est lancé dans la procédure d'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale, prescrit le 21 mai 2019.

Le département compte 2 SCoT approuvés avant 2021 : celui du Pays de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne et celui du Grand Avallonnais. Ces deux schémas couvrent 141 communes.

Le SCoT du Nord de l'Yonne a été arrêté le 29 novembre 2019 et a fait l'objet d'un avis favorable de l'État en date du 25 février 2020. Il a été soumis à enquête publique du 6 septembre au 11 octobre 2021.

Quant au SCoT de l'Auxerrois, il a été prescrit le 13 décembre 2015 et des ateliers de travail ont été conduits afin d'établir le diagnostic.

## L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

La DDT a instruit 1 761 demandes d'autorisation d'urbanisme en 2021. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes, du fait de la prise de compétence en matière de délivrance d'autorisation d'urbanisme par les collectivités qui se sont dotées d'un document d'urbanisme. Dans le même temps, le nombre d'avis conforme « préfet » rendus a triplé en raison de la caducité des POS au 1er janvier.

Les demandes de permis de construire pour des parcs photovoltaïques en cours d'instruction sont, au 31 décembre 2021, au nombre de 18.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et de la possibilité de faire une saisine par voie électronique auprès des communes, la DDT a accompagné les collectivités. 14 centres instructeurs ont pu bénéficier de subventions pour s'équiper en logiciel, pour un total de 125 000 €. La DDT a été équipée d'un écran interactif de 65 pouces pour faciliter l'instruction sur écran.

## LA FISCALITÉ DE L'URBANISME (taxe d'aménagement et redevance archéologique)

La DDT a instruit 2 220 dossiers d'urbanisme au titre de la fiscalité de l'urbanisme, représentant près de 6 700 000 € de taxe d'aménagement. Toutefois, un projet à lui seul représente 2 500 000 € de taxe, et s'il venait à ne pas se réaliser, un dégrèvement équivalent sera effectué. Par ailleurs, 4224 dossiers non taxables ont été traités.

Dans le cadre de la procédure de transfert des agents en charge de la liquidation des taxes d'urbanisme vers ceux de la direction générale des finances publiques (DGFIP), la DDT a rencontré à 2 reprises la DDFIP de l'Yonne.

## L'APPUI AUX TERRITOIRES

### Plan de relance

Le Préfet de l'Yonne a désigné des référents départementaux du plan de relance, sur 12 thématiques. Deux de ces thématiques concernent l'aménagement du territoire, et sont suivis par le Service Aménagement et Appui aux Territoires de la DDT : « décarbonation de l'industrie et hydrogène vert » et « Mobilités ». Leur rôle est d'identifier les projets éligibles au plan de relance et d'orienter les porteurs de projets, collectivités et entreprises, vers les appels à projets et les interlocuteurs pertinents.

### ⇒ Décarbonation de l'industrie et hydrogène vert

Une information sur les leviers de financement mobilisables dans le cadre du Plan de Relance et du Plan d'accélération régional a été régulièrement communiquée aux porteurs de projets hydrogène et aux 51 plus importantes entreprises à caractère industriel de l'Yonne. 29 projets font l'objet d'un accompagnement direct ou indirect par le référent, initiés par 17 porteurs de projets.



Nouvel équipement pour la DDT : un écran interactif de 65 pouces



## ➔ Mobilités actives

Le volet Mobilités du Plan de Relance a été l'occasion d'intensifier les actions d'accompagnement du développement des aménagements cyclables dans le département. L'action consiste simultanément à accompagner les territoires dans leur définition d'une politique cyclable globale, à faciliter la mise en œuvre des projets concrets, à informer les maîtres d'ouvrage sur les opportunités de soutien et à mettre les différentes initiatives en cohérence.

Dans cette perspective, une réunion a été organisée le 4 mai 2021 par les services de l'État à destination des EPCI, du Conseil départemental et des partenaires. Elle a permis d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en place dans le déploiement d'une politique cyclable, les freins rencontrés, les opportunités. Le besoin d'une mise en cohérence des initiatives locales est ressorti comme un facteur clé à mettre en place.

En 2021, 9 projets de voies douces développés par les collectivités, à des degrés d'avancement divers, ont été identifiés et font l'objet du suivi des services de l'État. Le Conseil départemental a été lauréat de l'appel à projets AVELO2 pour mener un schéma départemental des itinéraires doux. 3 EPCI élaborent un schéma directeur cyclable et 2 EPCI mènent une réflexion globale sur les déplacements de leurs administrés avec un plan de mobilité simplifié.

## Fonds friches

Un premier appel à projets « recyclage foncier des friches » a été publié en janvier 2021, avec une enveloppe initiale de 3,7 M€ pour la région Bourgogne Franche-Comté.

En 2021, 5 dossiers ont été déposés pour le département de l'Yonne, dont 4 ont été déclarés éligibles par la DDT.

Trois projets ont été retenus suite à l'arbitrage régional :

- Revitalisation du centre-bourg de Dixmont pour 354 k€
- Requalification de l'espace d'activité Porte Ouest à Saint-Florentin pour 245 k€
- Réhabilitation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois pour 600 k€.

## L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - ANCT

### Revue de projets

La feuille de route du délégué territorial adjoint de l'ANCT, le directeur départemental des territoires l'Yonne, prévoit la mise en place d'une instance de concertation réunissant différents acteurs publics de l'aménagement dans le département : DDT, CAUE, UDAP, architecte et paysagiste conseils de l'État, préfecture, agence technique départementale.

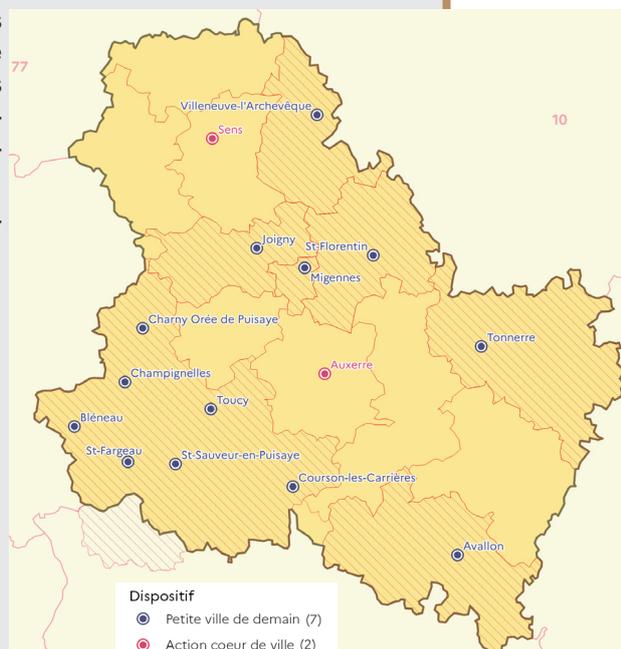
Cette instance s'est réunie à 3 reprises en 2021 (15 janvier, 28 mai, 24 septembre) afin de partager entre les différents acteurs la connaissance des projets d'aménagement ayant fait l'objet d'une demande d'accompagnement de la part des collectivités.

### Petites villes de demain

À l'issue d'une première phase d'identification des villes susceptibles d'être bénéficiaires du dispositif, à la lumière de critères techniques, une phase de concertation avec les élus communautaires et municipaux s'est engagée afin d'arrêter la proposition des villes bénéficiaires dans le département de l'Yonne.

13 villes ont finalement été retenues, réparties sur 7 intercommunalités :

1. CC Avallon Vézelay Morvan ..... Avallon
2. CC du Jovinien..... Joigny
3. CC de l'agglomération Migénoise ..... Migennes
4. CC de la Puisaye Forterre .....Bléneau
  - ” ” ..... Champignelles
  - ” ” .... Charny-Orée-de-Puisaye
  - ” ” ..... Courson-les-Carières
  - ” ” ..... Saint-Fargeau
  - ” ” .. Saint-Sauveur-en-Puisaye
  - ” ” ..... Toucy
5. CC Serein et Armance ..... Saint-Florentin
6. CC Le Tonnerrois en Bourgogne.....Tonnerre
7. CC de la Vanne et du Pays d'Othe....Villeneuve-l'Archevêque





# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La contractualisation s'est opérée en deux temps :

Une première phase dite de « pré-contractualisation » à l'été 2021, matérialisée par la signature d'un protocole d'engagement et visant à identifier rapidement les opérations matures,

immédiatement éligibles aux crédits du Plan de Relance ;

Une phase subséquente d'élaboration du projet de territoire et de sa déclinaison opérationnelle (programme d'actions pluriannuel), portant signature du contrat proprement dit.

	Date de signature du protocole d'engagement	Date de signature du contrat
CAGS	18/06/2021	07/01/2022
PETR du Grand Auxerrois	10/09/2021	02/02/2022
PETR du Pays Avallonnais	16/06/2021	10/02/2022
CCPF	16/06/2021	14/02/2022
EPCI du Nord de l'Yonne	28/09/21	15/02/2022
CCLTB	16/06/2021	18/02/2022

Signature du CRTE de la CAGS le 7/01/2022



Le Préfet de l'Yonne, Délégué territorial de l'ANCT, et le Président du Conseil Départemental de l'Yonne sont systématiquement signataires des CRTE aux côtés des présidents de PETR et/ou des présidents des EPCI concernés.

Dans le cas du CRTE de la Puisaye-Forterre, dont le périmètre inclut certaines communes nivernaises, le Président du Conseil Départemental de la Nièvre est également signataire du contrat. La Directrice régionale de l'ADEME est pour sa part signataire du CRTE du Nord de l'Yonne et le Président du Parc Naturel Régional du Morvan de celui du Pays Avallonnais.

## ETUDES ET ENJEUX

### L'étude sur le fret fluvial

L'État a mis en place en décembre 2019 un comité stratégique du fret fluvial dans l'Yonne. Ce comité se compose de représentants de l'État (Préfet, DREAL, DDT), des collectivités locales (EPCI, CD, CR BFC), des gestionnaires d'infrastructures (VNF, SNCF, Logiyonne), des chambres consulaires (CCI et chambre d'agriculture), de la batellerie artisanale, des coopératives céréalières et des entreprises extractives.

À l'issue de la réunion d'installation du comité stratégique, ses membres convenaient :

- de formaliser les résultats de leurs travaux sous la forme d'un schéma directeur du fret fluvial dans l'Yonne.

- de faire appel, pour ce faire, à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), sur la base d'un financement tripartite VNF / État / CR BFC (avec un montant global plafond de cent mille euros TTC et une quote-part d'un tiers pour chacun des contributeurs). VNF étant maître d'ouvrage.

La DDT a été associée à l'élaboration du cahier des clauses techniques particulières (CCTP). La consultation – repoussée au-delà de 2020 en raison du contexte sanitaire – a finalement été lancée le 15 janvier 2021, le choix final se portant sur le groupement Systra / See'Up. Le délai d'exécution de l'étude, qui a débuté à l'été 2021, s'établit à 8 mois. Sa mise en œuvre se décline en trois phases :

- Phase 1 : état des lieux et partage des éléments de diagnostic (phase finalisée mi-décembre 2021) ;
- Phase 2 : identification des enjeux (janvier-février 2022) ;
- Phase 3 : co-élaboration d'une feuille de route hiérarchisée et séquencée (mars-avril 2022, avec une réunion de clôture programmée dans la première semaine de mai).

Cette feuille de route devra proposer un cadre utile à la priorisation des investissements et demandes de financement corrélatives, notamment en vue de la négociation fin 2022 du volet transport du CPER 2021-2027.

Parallèlement à cette étude portant schéma directeur du fret fluvial dans l'Yonne, un groupe de travail plus spécifiquement dédié à l'optimisation et à la valorisation des installations por-

tuaires de Gron (accès, intermodalité, etc.), a continué à se réunir sous l'égide de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Y ont notamment été abordés des sujets tels que le projet de plateforme trimodale porté par Logiyonne en lien avec la CCI (élargissement des activités portuaires par intégration d'un maillon ferroviaire), la nécessaire modernisation de l'installation terminale embranchée qui en conditionne le déploiement (accord financier pour le remplacement de l'aiguille de tête trouvé début 2022 grâce à l'intercession du Préfet de l'Yonne et de la DDT), mais encore construction d'un nouveau pont routier donnant aux convois exceptionnels un accès élargi à la ZA de Salcy et à la zone portuaire (avec là encore l'intercession active des services préfectoraux pour pérenniser le tour de table financier dans un contexte de renchérissement des coûts).

## **L'étude sur les relations entre l'Yonne et le Grand Paris**

À la fin de l'année 2018, le PETR du Nord de l'Yonne et le PETR du Grand Auxerrois ont lancé, avec le soutien du Conseil départemental de l'Yonne, une étude prospective consacrée aux interactions entre l'Yonne et le Grand Paris.

Placée sous la maîtrise d'œuvre de la coopérative conseil ACADIE, il résulte de cette étude :

- une feuille de route, présentée le 1er juillet 2019 à l'ensemble des parties associées, forte de sept préconisations.
- l'installation par le préfet Latron, le 6 décembre 2019, d'un comité de suivi de la mise en œuvre desdites préconisations.
- un rapprochement avec la Ville de Paris engagé à l'initiative des deux PETR susvisés visant, sur la base des axes de coopération identifiés à la faveur de l'étude précédemment mentionnée, à explorer les relations d'interdépendance entre l'Yonne et la capitale.

Ces premiers contacts, établis à l'automne 2019 et auxquels les services de la DDT 89 ont été d'emblée associés, ont scellé la volonté commune des collectivités icaunaises et parisiennes de porter sur les fonds baptismaux une démarche de coopération inspirée par les contrats de réciprocité ville-campagne.

Trois axes de coopération ont été formellement identifiés, avec pour socle commun la transition écologique :

1. « Alimentation durable » (approvisionnement de la restauration collective et de la bistronomie parisiennes en produits bio, HVE, SIQO et tracés + vente directe sur les marchés parisiens) ;
2. « Transition énergétique » (matériaux biosourcés + biomasse énergie + télétravail) ;
3. « Écotourisme » (tourisme de courts séjours + tourisme d'itinérance + offres de séjours conventionnés + tourisme d'affaires).

Le projet de convention, dont la ratification était approuvée à l'unanimité des votes exprimés par le Conseil de la Ville de Paris en février 2020, a bénéficié du soutien technique de la DDT 89.

Parallèlement, des commissions de travail ad hoc, propres à la partie icaunaise, étaient mises en place par les deux PETR et les parties associées (DDT 89, représentants de filières, chambres consulaires, offices de tourisme, etc.) en prévision des phases de négociation à venir, de manière à mieux caractériser l'offre icaunaise sur chacun des trois grands axes de coopération consignés dans le projet de convention.

La signature de la convention a été entérinée le 24 juin 2021, à la faveur d'une visite d'Anne Hidalgo à Joigny.

L'équipe projet mise en place a, par la suite, préparé l'entrée dans la phase dite de déclinaison opérationnelle de la convention (cadre de négociation).



**Signature de la convention le 24 juin 2021 à Joigny**

Une première rencontre thématique à visée opérationnelle est programmée au printemps 2022, dans l'Yonne (visite de terrain suivie d'un temps de travail). D'autres rencontres thématiques seront à suivre autour de la transition énergétique (matériaux biosourcés et biomasse énergie) et de l'écotourisme.

## **L'instruction des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements dans les domaines économique, social, environnemental et touristique ainsi que ceux favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat (Contrat de ruralité), signés entre l'État et les groupements de communes.

En 2021, la DDT a été sollicitée pour donner un avis sur 276 dossiers au titre de la DETR, et 90 au titre de la DSIL.

## **L'animation de commissions départementales**

### **► Commission départementale de l'aménagement commercial (CDAC) :**

3 commissions se sont réunies pour examiner des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale en 2021 :

- extension d'un ensemble commercial à Tonnerre (Chaussée) → avis favorable
- extension d'un ensemble commercial à Saint-Denis-lès-Sens (E. Leclerc) → avis favorable
- extension d'un magasin à Villeneuve-la-Guyard (Intermarché) → avis favorable

### **► Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) :**

La commission s'est réunie à 12 reprises et a examiné 70 dossiers :

- 14 documents d'urbanisme : 9 arrêts de PLU, 1 arrêt de PLUIH, 4 modifications de STECAL dans des PLU(i),
- 1 demande de dérogation à la règle de l'urbanisation limitée,
- 14 études préalables agricoles menant à une compensation collective agricole : 1 carrière, 4 parcs éoliens et 9 parcs photovoltaïques sur sols agricoles,
- 41 demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable), dont 7 pylônes de téléphonie mobile.

La commission a mené des travaux particuliers sur :

- l'inventaire départemental des friches agricoles pour une réhabilitation agricole ou forestière,
- la constitution de lignes directrices dans l'analyse des projets photovoltaïques sur sols agricoles,
- l'autosaisine de la CDPENAF pour tous les projets de développement d'énergie renouvelable sur sols agricoles, naturels ou forestiers.

## **La téléphonie mobile : résorption des zones blanches**

Trois programmes ont été mis en œuvre pour améliorer la couverture en téléphonie mobile des zones rurales, dont 2 sont aujourd'hui terminés (« zones blanches centres-bourgs » : et « 800 sites pour l'attractivité du territoire »).

Le seul programme en cours dans le département est le « New deal mobile ».

La DDT participe au pilotage de la procédure :

- remontées des sites non couverts par les maires,
- demandes d'études de couverture aux opérateurs,
- détermination et priorisation des zones à couvrir,
- demandes des pylônes correspondant,
- répartition des pylônes programmés,
- accompagnement opérationnel du déploiement.

55 pylônes ont été programmés dans l'Yonne sur la période de 2018 à 2021 (15 pylônes programmés en 2021).

13 pylônes (4 opérateurs) ont été mis en service en 2021 (28 pylônes ont été mis en service depuis le démarrage du programme).

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Porter à connaissance (PAC) :

En phase prospection, les développeurs d'énergie renouvelable peuvent solliciter un « porter à connaissance de la DDT », document qui synthétise l'ensemble des enjeux connus par les services (agriculture, forêt, biodiversité, risques, urbanisme) sur une zone d'implantation potentielle.

En 2021, 38 PAC ont été réalisés (15 parcs éoliens et 23 parcs photovoltaïques).

#### ◆ Pôle EnR :

Le pôle de développement des énergies renouvelables de l'Yonne a été créé en décembre 2017 et se compose des différents services de l'État. Il permet aux porteurs de projets de venir présenter leur dossier en amont des phases d'instruction.

Le pôle s'est réuni à 6 reprises en 2021 pour étudier 8 projets de parcs éoliens, 10 projets de parcs photovoltaïques et le projet de production d'hydrogène d'Auxerre.

#### ◆ Éolien :

- 172 mâts sont installés dans le département (138 en service + 34 en construction) pour 404 MW de puissance installée (+22 % par rapport à 2020),

- 138 mâts supplémentaires sont susceptibles d'apparaître, pour une puissance installée de 549 MW : 57 sont accordés (181 MW) et 81 sont en instruction (368 MW).

#### ◆ Photovoltaïque au sol :

- 3 parcs sont installés dans le département (2 en service + 1 en construction) pour 164 ha de surface au sol consommée (+6 % par rapport à 2020) et 76 MW de puissance installée (+16 %),

- 28 parcs sont susceptibles d'apparaître (558 ha et 459 MW) : 7 sont accordés (85,5 ha et 69,41 MW) et 21 sont en instruction (472 ha et 390 MW).

#### ◆ Méthanisation : elle représente 3,6 MW (2,22 MW en 2020).

### Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)

La loi TECV (Transition Énergétique et Croissance Verte) d'août 2015 prévoit que les EPCI de plus de 20 000 habitants se dotent d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Les services de l'État suivent l'élaboration de ces PCAET.

Dans l'Yonne, sur 7 EPCI obligés (> 20 000 habitants), 6 ont entrepris l'élaboration de leur PCAET et 2 EPCI volontaires s'y sont ajoutés. Le dernier EPCI obligé est inscrit dans une démarche Cit'ergie Start afin d'impulser une démarche menant au PCAET.

En 2021, le PCAET de la CC Avallon-Vézelay-Morvan a été approuvé et celui de la CC Puitsay-Forterre a été arrêté (et sera définitivement approuvé début 2022). Ces deux documents ont fait l'objet d'avis favorables des services de l'État.

5 autres EPCI (CA de l'Auxerrois, CC du Jovinien, CC Yonne Nord, CC du Gâtinais en Bourgogne et CC de la Vanne et du Pays d'Othe) ont poursuivi la démarche.

Un nouvel EPCI (CA du Grand Sénonais) a démarré et avancé dans son élaboration.

Aussi, la CAA et la CCPF avaient été lauréats de l'appel à initiative TEPCV (territoire à énergie positive pour une croissance verte) en 2015 et leurs projets ont été suivis par le tandem DDT/DREAL depuis. L'instruction des dossiers menant à leur subvention est arrivée à son terme en 2021 (pour la DDT).



## LA MISEN

Pilotée et animée par la direction départementale des territoires, la mission inter-services de l'Eau et de la Nature qui associe les services de l'Etat départementaux et régionaux, les établissements publics dont l'Agence de l'Eau et l'Office Français pour la Biodiversité et les acteurs locaux concernés a pour objectifs de définir puis de mettre en œuvre les actions prioritaires à mener dans les domaines de l'eau et de la biodiversité et de coordonner les actions de police administrative (sous l'autorité du préfet) et les actions de police judiciaire (sous l'autorité des parquets) afin d'apporter une réponse adaptée à toute infraction ou non conformité.

La stratégie départementale Eau et Nature 2020-2022 se traduit par deux plans d'actions opérationnels et un plan de contrôle

(<https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Coordination-des-politiques-de-l-eau-et-de-la-nature/Mission-Interservices-de-l-Eau-et-de-la-Nature-MISEN>) qui visent à répondre aux enjeux majeurs du département:

- La restauration de la qualité de la ressource en eau et sa gestion raisonnée
- La mise aux normes des dispositifs d'assainissement
- La restauration et la protection des milieux aquatiques
- La protection des espèces et habitats menacés et la restauration de la biodiversité
- La préservation des paysages

## LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2021 :

### MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTRÔLES ET SUIVI DES INFRACTIONS ET NON CONFORMITÉS

La mission inter-services des polices de l'environnement (MIPE) animée par la DDT et associant l'Office Français pour la Biodiversité, la gendarmerie, la DREAL, la DRIEAT, la DDCSPP, l'ARS, et la DRAAF s'est réunie à 5 reprises en 2021 pour assurer un suivi des infractions ou non conformités signalées les plus importantes, coordonner les interventions et proposer les suites aux autorités compétentes (préfet ou parquets).

801 contrôles réalisés, dont 413 sur le terrain

Taux de non-conformité : 23 %, et 42 % sur les contrôles terrain.

### VALIDATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU sur le bassin d'alimentation de captage de la Source du Créanton de Saint-Florentin

La commune a établi avec les agriculteurs un programme d'actions agricoles visant principalement à réduire les apports en nitrates, sous la forme d'une charte locale qui a été validée par la MISEN en juin 2021. La prochaine étape est la formalisation des engagements réciproques par la signature des chartes locales individuelles.

### RELANCE DES PRINCIPALES DÉMARCHES TERRITORIALES SUR LES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE du département

Les démarches BAC de la majorité des captages stratégiques du département ont accumulé un retard conséquent depuis 2020, alors que la qualité de l'eau ne s'améliore pas – voire se dégrade. Le Comité Départemental de l'Eau de décembre 2021, piloté par la DDT et supervisé par le Préfet, a rappelé aux principaux maîtres d'ouvrage les objectifs attendus pour la protection de la ressource en eau potable et a affirmé la nécessité de reprendre, de poursuivre et d'améliorer activement les actions engagées jusqu'à présent.

La DDT, avec l'appui des membres de la MISEN, a notamment rencontré en 2021 les maîtres d'ouvrage des captages stratégiques d'Auxerre, Ligny-le-Châtel, Dollot, Domecy-sur-le-Vault, Sainte-Vertu et Dyé, afin de définir la reprise active des démarches préventives. L'accompagnement de ces collectivités se poursuivra en 2022 et s'articulera autour de points d'étape réguliers.

## **SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) sur le Serein et l'Armançon**

Compte tenu des difficultés en termes de gestion quantitative de la ressource rencontrées sur les bassins du Serein et de l'Armançon, les syndicats en charge de la GEMAPI concernés (SBS et SMBVA) se sont associés pour élaborer un PTGE commun avec l'appui de l'Agence de l'Eau et des services de l'État. Son objectif est la mise en place d'un programme d'actions opérationnel avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau sur ces deux territoires, dans le but d'atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La DDT a coordonné la venue des ingénieurs généraux du CGEDD et du CGAAER en juillet 2021, dans le cadre de leur mission d'appui à la mise en place du PTGE. Le premier comité technique et le premier comité de pilotage, portant sur les premières conclusions de l'état des lieux, se sont également tenus en septembre 2021.

La DDT de l'Yonne, en lien avec celles de l'Aube et de la Côte d'Or, établira début 2022, à l'attention des porteurs de projet, un retour sur la venue des ingénieurs généraux ainsi qu'une note des enjeux de l'État, dans le but de cadrer les problématiques à prendre en compte dans l'élaboration du PTGE. Les trois DDT continueront d'accompagner le SBS et le SMBVA dans l'avancement de leur démarche.

## **BIODIVERSITÉ, un enjeu de conservation des chiroptères**

Les populations de chauve-souris ont régressé en France de près de 40% entre 2006 et 2016. La diversité des espèces présentes dans l'Yonne (21) et l'importance des populations notamment en phase d'hibernation confère aux acteurs du département une responsabilité majeure en matière de maintien de la diversité des espèces et de préservation des populations. La protection des sites d'hivernage et de mise-bas constitue à ce titre une priorité pour l'État.

En 2021, la DDT et la DREAL BFC avec l'appui du conservatoire des espaces naturels et la société d'histoire naturelle d'Autun ont poursuivi les procédures d'élaboration de projets d'arrêtés de protection de biotope visant à protéger les sites d'intérêt locaux et régionaux.

Sept cavités sont désormais protégées par des arrêtés de protection de biotope, et cinq projets sont dans la dernière phase de la procédure. Pour les sites d'importance internationale ou nationale, les services en concertation avec les acteurs locaux ont initié l'élaboration d'une réserve naturelle nationale.

## **ACTIVITÉ DU SERVICE DE POLICE DE L'EAU**

217 demandes ont été instruites :

- 10 autorisations environnementales, arrêtés complémentaires et DIG,
- 63 déclarations loi sur l'eau,
- 154 demandes avis simples.

Au titre de la police administrative, 62 contrôles de terrain et 388 contrôles sur dossier (dont 296 au titre de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement) ont été réalisés.

Dans le contexte de la crise COVID-19, la DDT a accompagné 46 collectivités afin de rechercher des solutions pour faire face à l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées. Compte tenu des règles d'hygiénisation imposées, les boues qui n'ont pas pu être envoyées en centre de compostage sont stockées en attente d'une méthodologie qui permettrait de caractériser la présence/absence de virus dans ces boues avant épandage.

Au titre des mesures territoriales, le service a finalisé avec la profession agricole et l'OFB une charte départementale pour l'instruction des demandes de drainages. Cette charte devrait être signée au 1er trimestre 2022. Sa mise en oeuvre sur le terrain a commencé en 2021.

Le 27 mai 2021, le préfet de l'Yonne a signé le nouveau plan d'action départemental sécheresse de l'Yonne, abrogeant celui de 2012. Cet arrêté est issu de travaux menés en concertation étroite avec les acteurs du département, afin de mettre en place des mesures adaptées au contexte économique tout en répondant aux objectifs de consommation d'eau en période d'alerte, d'alerte renforcée et de crise.

## ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 et ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- 30 projets soumis à évaluation des incidences Natura ont été instruits en 2020.
- 38 contributions ont été transmises à l'autorité environnementale

## POLICE DE LA PUBLICITÉ

En 2021, 68 demandes d'autorisation d'enseigne en périmètre de protection ont été instruites. Au titre de la police, 26 procédures de retraits de pré-enseignes ont été diligentés achevant le retrait des dispositifs illégaux sur la RD 606 du nord au sud.

## GESTION DES GRANDS PRÉDATEURS : le loup

Le département de l'Yonne est considéré par l'Office français de la biodiversité comme un front de colonisation.

La cellule de veille présidée par le Préfet et associant les acteurs locaux concernés s'est réunie à deux reprises en 2021.

- 16 attaques ont été constatées en 2021 (12 ont été présumées imputables au loup).
- Montant des indemnités : 5 455 €.
- 6 dossiers de demandes d'aides ont été instruites dans le cadre de l'appel à projet régional «aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs» pour un montant total de subventions de 26 284 €.
- 1 arrêté autorisant les tirs de défense simples a été délivré fin 2021. Aucun loup n'a fait l'objet d'un tir.

Globalement les actions 2021 sont en nette diminution par rapport à 2020.

## CHASSE et gestion des espèces susceptibles de causer des dégâts

L'année 2021 a été marquée par :

- Une augmentation des dégâts provoqués par les sangliers avec des niveaux d'indemnisation encore jamais atteints (plus de 2 millions d'euros),
- La mise en place pour la deuxième année d'une instruction dématérialisée des demandes de régulation des espèces susceptibles de causer des dégâts (renard, corvidés et pigeons). Le nombre des démarches de destruction des oiseaux est de plus en plus élevé (423 demandes) soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020 pour 6 800 oiseaux prélevés,
- La poursuite des actions de régulation des populations de sangliers dans un contexte difficile de crise sanitaire.

## Chiffres clés de l'instruction 2021



### Application du code forestier

- 113 secteurs identifiés comme potentiellement en infraction par contrôle en télédétection ont fait l'objet d'un contrôle détaillé donnant lieu dans le cas d'une infraction avérée à trois procès-verbaux transmis au parquet compétent.
- 143 contrôles ont par ailleurs été diligentés pour vérifier la conformité des documents de gestion durable des forêts et 63 contrôles ont été menés pour vérifier le respect des prescriptions émises dans les autorisations de défrichement.

**25** demandes d'autorisations de défrichements déposées dont 16 pour la vigne pour 3,2 ha et 2 pour les énergies renouvelables dont 1 accordée pour 0,5 ha.

**30** dossiers instruits au titre du plan de relance pour l'amélioration de la qualité forestière.

**85** dossiers fiscaux montrant une forte activité de transmission des forêts de taille significative.

**2** dossiers de subvention pour l'amélioration des dessertes forestières.

## PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

### LES PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

L'année 2021 a été marquée par une avancée notable des programmes d'action.

#### ◆ Le PAPI complet du bassin de l'Armançon

*Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon – préfet pilote : préfet de l'Yonne*

Le programme d'actions s'est achevé avec notamment la réalisation des diagnostics visant à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants en zone inondable (habitations, entreprises), l'élaboration et la diffusion aux collectivités des atlas de gestion des crises (inondation par débordement de l'Armançon) et des cartes des aléas ruissellement.

La DDT a également fortement contribué à l'élaboration du projet d'avenant pour la période 2022-2024 qui permettra notamment d'achever les actions en cours.

#### ◆ Le PAPI d'intention du bassin du Loing

*Etablissement public d'Aménagement et de gestion des eaux du Loing - préfet pilote : préfet du Loiret*

Le programme d'études (39 actions) a été labellisé en juin 2020. 37 actions sont en cours de mise en œuvre dont les 2 actions majeures (étude hydrologique et hydraulique du bassin du Loing et élaboration d'une stratégie pour compléter la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le bassin du Loing). 4 ateliers se sont réunis en 2021 pour engager le travail sur la réalisation de groupement de commandes qui faciliteront la mise en œuvre du programme d'actions.

#### ◆ Le PAPI d'intention du bassin de l'Yonne et l'étude de ralentissement dynamique

*Syndicat Mixte Yonne Médian et Etablissement Public territorial de bassin Seine Grands Lacs, préfet pilote: préfet de l'Yonne*

L'année 2021 a été consacré à la poursuite des travaux d'élaboration du programme d'études.

De nombreuses réunions techniques associant l'ensemble des collectivités, les établissements publics, l'agence de l'eau et les services de l'État ont été tenues pour préciser les attentes, définir les actions prioritaires à mener et les modalités de financement du projet.

Dans ce contexte, l'étude sur les potentialités de ralentissement dynamique des crues du bassin de l'Yonne, sous maîtrise d'ouvrage de la DDT, s'est achevée en 2021. Cette étude a permis d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin de l'Yonne, d'évaluer plusieurs scénarios de ralentissement dynamique des crues pour évaluer leur efficacité en termes de protection des secteurs à enjeux et de proposer des études complémentaires à mener dans le cadre du futur PAPI.

### LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

L'année 2021 a été consacrée à :

⇒ La poursuite des travaux d'élaboration des plans de prévention des risques d'inondation par débordement de l'Yonne sur le secteur du territoire à risque important d'inondation (TRI) de l'Auxerrois, de l'Yonne amont et de Joigny (26 communes) avec l'engagement de la concertation avec les collectivités, la validation des cartes des aléas et l'identification des enjeux situés en zone inondable. Le travail de pré-zonage a été engagé sur certaines communes de l'Yonne amont et le projet de règlement est en cours d'élaboration.

⇒ Les travaux de révision des plans de prévention des risques de ruissellement du Chablisien (19 communes) ont été engagés suite à l'installation du comité de pilotage de février 2020 associant l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux concernées. Le travail de mise à jour de la cartographie des aléas se poursuit. 7 communes ont validé les nouvelles cartes d'aléas et 5 sont en cours. Le travail de pré-zonage a été engagé.

## MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONE INONDABLE

En 2021, la DDT a délivré 272 avis destinés aux services en charge de l'application du droit des sols et portant sur l'application réglementaire des PPRn opposables et/ou sur l'application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.

## INFORMATION PRÉVENTIVE

La DDT a contribué en appui des services de la préfecture à l'élaboration du cahier des charges du marché de révision du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de l'Yonne qui est le document cadre pour l'élaboration par les élus des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). Le marché a été engagé fin 2021 pour un rendu du document en 2022.

## MOUVEMENTS DE TERRAIN

Une étude sur les cavités anthropiques dans les secteurs viticoles a été engagée en 2021 avec le BRGM. L'étude doit se terminer en 2022.

Un travail est toujours en cours avec la commune de Laroche-Saint-Cydroine pour traiter des problématiques de chute de bloc.

## LA GESTION DE CRISE

**En termes de gestion de crise, l'année 2021 est restée sous le signe de la COVID 19.**

A ce titre, la DDT a effectué une actualisation de son plan de continuité d'activité (PCA), au regard des nouvelles consignes, notamment de mise en œuvre du télétravail renforcé au sein de la structure.

### Les exercices interministériels

Afin d'anticiper et de se préparer aux différentes crises potentielles, des exercices permettent de tester la réactivité des services, de leur bonne coordination des services ainsi que les outils à disposition.

Dans ce cadre, en 2021, la DDT a participé à deux exercices de sécurité civile relatifs à :

- ▶ un sauvetage aéro-terrestre (SATER),
- ▶ un risque de rupture du barrage de Chaumeçon,

Ces exercices donnent lieu à un retour d'expérience (RETEX) afin d'identifier les enseignements qui permettent d'améliorer les réponses opérationnelles des différents services en cas de crise.

### Déclenchement d'un COD (Centre Opérationnel Départemental)

▶ dans le cadre de la fermeture d'une section de l'autoroute A6 en raison d'un accident de la circulation, un COD a été mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires et services de l'Etat.

**En terme de gestion de crise,  
l'année 2021 reste sous le signe de la COVID 19.**

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Le nombre de personnes décédées dans un accident de la route est le plus bas jamais enregistré dans le département. Il est inférieur de près de deux fois à l'année 2019, et de près d'un quart par rapport à l'année 2020 fortement influencée par le contexte sanitaire.

### CHIFFRES ACCIDENTOLOGIE

- ▶ **198 accidents corporels**  
(159 en 2020\*)
- ▶ **23 tués**  
(29 en 2020)
- ▶ **267 blessés**  
(201 en 2020).

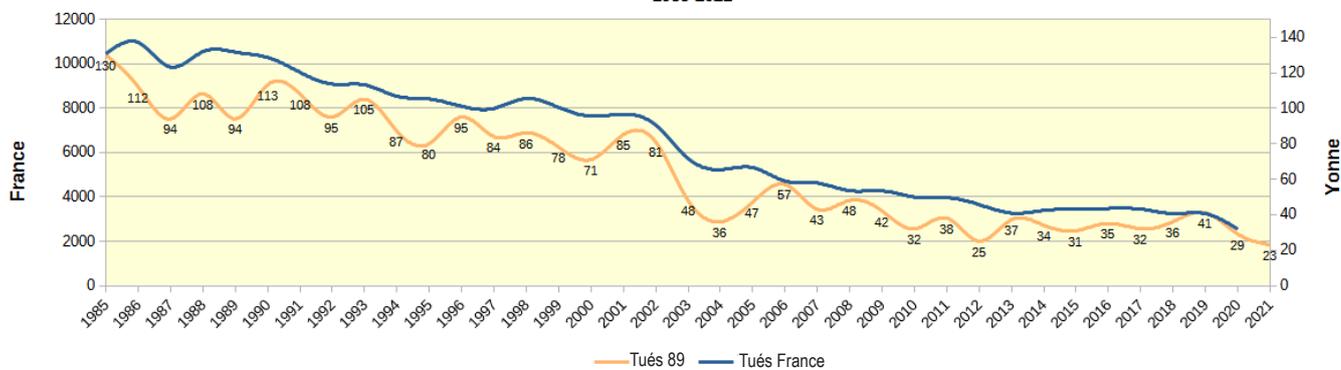
Néanmoins, l'indice de mortalité reste très élevé. En effet, malgré un taux en forte baisse, un accident demeure encore 1,5 fois plus meurtrier dans l'Yonne qu'au niveau national.

Les trois quarts des accidents sont liés aux comportements des usagers. Ainsi, 44% de ceux-ci sont dus au non-respect des règles de conduite, 19% à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique et 15% à une vitesse inadaptée. Il convient de souligner que cette dernière demeure un facteur aggravant dans de très nombreux accidents.

\* le contexte sanitaire de l'année 2020 a fortement impacté les déplacements.

### Evolution de la mortalité France / Yonne

1985-2021



### RADARS

En 2021, la modernisation du parc de radars s'est poursuivie avec le remplacement de 2 équipements anciens par des radars tourelles nouvelle génération (RN77 Auxerre et RD606 Saint-Bris-le-Vineux).

L'année 2021 a également été consacrée à la poursuite de l'organisation du dispositif de voitures radars qui devrait être déployé dans l'Yonne en 2022.

**Si tu conduis, je raccroche**

## LA RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE MOTO

A compter du 1er mars 2020, la réforme du permis moto est entrée progressivement en vigueur. Ainsi, un nouvel examen théorique spécifique à la moto et une nouvelle épreuve hors circulation ont été mis en place, ainsi qu'une épreuve en circulation modifiée et rallongée.

A cette fin, une formation spécifique a été effectuée par les inspecteurs du permis de conduire avec le concours de la brigade motorisée d'Auxerre (BMO) et le plateau d'Appoigny a été adapté en conséquence.

Compte tenu des conditions du protocole sanitaire, l'exercice avec passager de la nouvelle épreuve n'a pas été mis en œuvre.

## LES EFFECTIFS

Après l'arrivée d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) en 2019 et de deux autres en 2020, l'effectif du département soit 7 inspecteurs est désormais au complet.

En 2021, deux IPCSR ont été qualifiés pour les examens en poids lourds. Le dernier IPCSR arrivé devrait être qualifié en début 2022, permettant alors au département de disposer d'une équipe complète qualifiée pour toutes les catégories de permis de conduire.

## LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a généré de nombreux retards dans la formation des candidats et par conséquent dans leur présentation aux examens du permis de conduire.

## LES TAUX DE RÉUSSITE AU PERMIS B dans l'Yonne en 2021

- 47,33 % de réussite en 1ère présentation B traditionnel (France : 54,59%).
- 64,37 % de réussite en 1ère présentation B en conduite accompagnée (France : 76,06%).
- 51,63 % de réussite en moyenne en 1ère présentation B dans l'Yonne. (France : 59,21%).





Photos de couverture :

- 1 - Dans le cadre du Plan Relance - Démolition du préfabriqué à la DDT.
- 2 - Dans le cadre du Plan Relance - 28 mai, visite avec le Préfet, Henri Prévost , des pépinières Naudet et Million, lauréates d'un appel à projets.
- 3 - Dans le cadre du Plan Relance - Travaux d'étanchéité du toit terrasse de la DDT.
- 4 - Tracé contournement Sud d'Auxerre - 7 décembre sur le terrain
- 5 - Vague de gel exceptionnel du 4 au 14 avril

# Rétrospective

2021

Direction Départementale des Territoires de l'Yonne  
3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE cedex  
03 86 48 41 00 - ddt@yonne.gouv.fr

Conception et réalisation : DDT 89 - Mission Appui au Pilotage - Avril 2022



**Direction départementale  
des Territoires**

[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)